

# LE PAYS CÉVENNES A SIGNÉ SON 4<sup>E</sup> CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Mercredi 30 octobre, le Pays Cévennes a signé son 4<sup>e</sup> Contrat Local de Santé.

Valable 5 ans, ce document va permettre de coordonner l'ensemble des acteurs de santé du territoire, ainsi que les élus locaux et les institutions.

Soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, ce nouveau contrat vient poursuivre une démarche engagée depuis près de 15 ans.

Le but étant de trouver des solutions pour offrir aux citoyens le meilleur accès aux soins possible.

Également, ce contrat intègre pour la première fois un volet dédié à la santé mentale, avec comme objectif d'avantage de prévention, d'accompagnement et de prise en charge.